

MISE EN OEUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion du Sommet de la Terre, le premier ministre a proposé un certain nombre de mesures afin d'accélérer immédiatement la mise en oeuvre du développement durable :

- Le Canada s'est engagé à verser 2 millions de dollars à «Capacités 21», un nouveau programme conçu pour aider d'autres pays à élaborer des plans nationaux de développement durable. Le Canada a soutenu que la formulation d'un «plan vert» constituait le premier pas vers le développement durable et il a offert de partager avec d'autres son expérience dans ce domaine.
- Le Canada s'est engagé à ratifier¹⁵ la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur les changements climatiques avant la fin de 1992. Le 4 décembre 1992, le premier ministre Brian Mulroney a signé à Delta, en Colombie-Britannique, les documents de ratification de ces traités.
- Le Canada a proposé un ensemble de mesures pour aider les pays en développement à prendre le virage du développement durable. Par exemple : libéraliser le commerce Nord-Sud, mettre l'accent sur les préoccupations environnementales pendant les prochaines négociations du GATT, convertir 145 millions de la dette des pays de l'Amérique latine en projets de développement durable et négocier de nouvelles ententes avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'Association internationale de développement (AID).
- Le Canada s'est prononcé en faveur de la création rapide de la Commission du développement durable au sein de l'Organisation des Nations Unies comme moyen de rendre tous les pays, tous les secteurs d'activités et tous les gens responsables de la mise en oeuvre du programme de Rio, notamment de l'Agenda 21.
- Le mandat du Centre canadien de recherches pour le développement international (CCRDI) a été élargi afin d'aider les pays en développement à accroître leurs moyens technologiques et leur capacité de recherche dans le domaine du développement durable.
- Le Canada a demandé à tous les pays de tenter de nouveau d'adopter une Charte de la Terre d'ici 1995.

La CNUED est à l'origine d'une nouvelle manière d'obtenir un consensus et de prendre des engagements. Cette nouvelle façon de faire, qu'on a appelé la «voie de Rio», est caractérisée par la transparence, la solidarité et la responsabilité. Le processus doit être transparent et accessible à tous ceux qui pourraient être touchés par les décisions. Le deuxième moyen d'en assurer le

¹⁵ La ratification suppose un acte par lequel une puissance exprime formellement son consentement à être liée par une convention internationale.